



# SEMAINE D'ACTION DES AVOCATS DU 17 AU 21 NOVEMBRE 2014

publié le 18/11/2014, vu 2663 fois, Auteur : [veronique levrard avocate](#)

**rendez vous à NANTES le 21 novembre 2014 à 14 h**

Les Avocats du Barreau d'Angers se sont réunis nombreux en Assemblée Générale Extraordinaire lundi 17 novembre 2014 à 12 h à la Maison de l'Avocat.

Il a été décidé :

- d'une suspension de toute activité juridictionnelle le mardi 18 novembre 2014 et le vendredi 21 novembre 2014, à l'exclusion du contentieux des libertés ;
- de se joindre à la **manifestation régionale organisée le 21 novembre 2014 à 14 h à NANTES** ;
- de la suspension illimitée des désignations par le Bâtonnier au titre de la commission d'office.

La motion des 3000 avocats du Grand Ouest a été adoptée. (à lire ci-dessous)

## **MOTION DES 3 000 AVOCATS DU GRAND OUEST**

En réaction aux projets de loi MACRON et TAUBIRA, les 3 000 Avocats du Grand Ouest ont décidé de participer à la semaine nationale d'actions du 17 au 21 novembre 2014 afin d'obtenir :

- le retrait de ces textes, préparés dans l'opacité et dans la plus grande précipitation,
- le doublement du budget de l'aide juridictionnelle comme Madame le Garde des Sceaux s'y était engagé.

**Non, les avocats ne sont pas une profession de privilèges.**

*Nous sommes largement ouverts à la concurrence.*

**Non, la profession d'avocat ne peut pas être réformée selon des impératifs purement économiques.** *Nous apportons aux justiciables des garanties démocratiques fondamentales.*

**Non, nous ne braderons ni notre indépendance ni notre déontologie,** *en ouvrant nos cabinets aux capitaux extérieurs ou en admettant un statut de l'avocat en entreprise contraire à nos principes essentiels.*

**Non, nous n'acceptons pas la création de déserts judiciaires.**

*La suppression de la postulation territoriale réduira le Droit à un grand marché national et videra les territoires de leurs avocats.*

**Oui, nous sommes une profession largement ouverte**

*L'accès est subordonné à l'obtention d'un diplôme et au respect de critères de moralité. La profession ne connaît aucun numerus clausus et l'installation des avocats est totalement libre.*

**Oui, nous sommes favorables au développement d'une inter-professionnalité :**

*Les avocats, les huissiers de justice, les notaires, les experts-comptables et commissaires aux comptes travaillent en partenariat au quotidien dans le respect des métiers de chacun.*

**Oui, nous nous battons pour un meilleur fonctionnement de la justice.**

*Nous défendons près d'un million de nos concitoyens au titre de l'aide juridictionnelle en dépit d'une indemnisation indigne, qui n'a pas été revalorisée depuis 2007 !*

**En conséquence, les 3 000 Avocats du Grand Ouest appellent à la mobilisation générale afin d'obtenir le retrait des textes gouvernementaux mortifères pour les intérêts des citoyens et des entreprises.**

*Les Barreaux du Grand Ouest :*

*Angers - Brest - LAvAL - Le Mans - Lorient - Nantes - Quimper - Rennes - Saint-Brieuc - Saint-MALO/DinAn - Saint-Nazaire - Saumur - Vannes*